

Séance du 20 septembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le 20 septembre, à 19h00, le Conseil du SIRP de Bieujac - Saint Pardon de Conques, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Saint Pardon de Conques, sous la présidence de Monsieur Jean Claude DUMENIL.

Etaient présents :

M. DUMENIL Jean Claude, président, membre titulaire  
M. BLANGERO Gilbert, membre titulaire  
M. PAING Jean-Baptiste, vice-président  
M. NORMANT Guillaume, membre titulaire  
Mme DARRIET Mélanie, membre titulaire

Mme DAVID Maylis, membre suppléant  
Mme PIERS Laetitia, membre suppléant  
M MANGIEU Jean-Philippe, membre suppléant  
M. BOURREL, membre suppléant

Absents excusés :

M CHALOUPIN Jean-François et M. GUERRERO Benoît

Procuration :

M. DUCASSE Philippe à Mme PIERS

Secrétaire de séance : Laëtitia PIERS

1) Approbation du compte-rendu de la dernière réunion

Validation et signature du dernier compte-rendu par tous les membres présents.

2) Classe numérique

Mme DAVID a invité les membres du conseil du SIRP à visiter sa classe de maternelle à l'école de Castets-en-dorthe qui est équipée en TBI (tableau blanc interactif). Nous la remercions tous d'avoir organisé cette visite et de nous avoir éclairé sur le sujet.

Cet équipement fonctionne entre un ordinateur, un tableau blanc spécifique et un projecteur. L'écran de l'ordinateur est projeté sur le tableau et à l'aide d'un stylet on peut contrôler ce qu'on veut faire : aller sur internet, ouvrir des logiciels spécifiques installés sur l'ordinateur correspondants au programme éducatif qui permet aux enfants d'évoluer de façon ludique (écrire, dessiner, jouer, etc...).

Tout le monde est d'accord pour étudier le projet qui vise à mettre en place ce type d'équipement dans les écoles de Bieujac et St pardon (peut-être 2 sur Bieujac et 1 sur St Pardon).

Des devis doivent être demandés auprès de plusieurs prestataires comme « Duffau » et « Gironde numérique », pour un TBI avec les différentes options (wifi, écran tactile avec le doigt, etc...). Il faudra également demander si le système peut être complété et couplé avec du matériel complémentaire comme des tablettes pour l'avenir.

L'ensemble des membres du conseil donne son accord pour que le président puisse faire les demandes de subventions auprès de l'éducation nationale et du département. Claire va s'occuper de faire les demandes pour obtenir les dossiers à compléter et prendre toutes les informations nécessaires (apparemment date limite au 5 octobre pour la demande de subvention au rectorat).

### 3) Règlement intérieur

Les membres du conseil syndical du SIRP à l'unanimité approuvent le règlement intérieur étudié et proposé par les membres de la commission.

### 4) Demande de mise en valeur par la trésorerie

M Le Président informe l'assemblée que la trésorerie demande des mises en non-valeur d'anciens impayés pour un total de 55,96 €.

L'ensemble du conseil vote à l'unanimité la validation de cette mise en non-valeur.

### 5) Rapport des commissions

Il n'y a pas eu dernièrement de réunion de commission. Nous sommes plusieurs à faire remarquer que, étant nouvelles parmi les membres du conseil, nous ne sommes pas au courant des commissions mises en place. Claire doit nous faire parvenir la liste avec les membres.

### 6) Permis à points

Mr DUMENIL propose à la réflexion l'idée d'un permis à point. Le système consisterait à donner un capital de point et d'établir un barème de manquement au règlement avec le nombre de point retiré, accompagné aussi d'un système où les enfants pourraient également les récupérer en réalisant des bonnes actions. Les avis sont mitigés. Certains pensent que faire la liste des manquements seraient une mauvaise idée et d'autres pensent que les enfants pourraient avoir envie de faire des mauvaises actions en pensant qu'ils leur restent des points à perdre.

L'idée de mettre un coin « bric à brac » est également proposée. Le principe serait d'installer, dans un coin de la cour, un bac avec des objets de récupération, qui pourrait donner une activité supplémentaire aux enfants durant les récréations qui favoriserait le développement de leur imagination.

Certains mettent également en avant le fait que la mise en place de la commission de « résolution de conflits » pourrait déjà apaiser les conflits en travaillant en équipe avec le personnel et en instaurant un dialogue avec les parents.

L'idée n'est pour l'instant pas retenue.

## 7) Participation des parents aux réunions du SIRP

Maylis DAVID nous rapporte la question de certains parents, sur leur participation aux réunions du SIRP.

Il est rappelé que le règlement autorise tous les parents à assister aux réunions syndicales du SIRP au même titre que les conseils municipaux en tant que spectateur.

Cependant, ils ne peuvent pas assister aux réunions de commissions. L'accès sera peut-être donné aux parents faisant parti du conseil d'école.

## 8) Garderie

Plusieurs membres manifestent leur mécontentement concernant les règles de facturation mises en place pour la garderie. En effet, elles ne respectent pas les décisions votées à l'unanimité lors de la dernière réunion de préparation de la rentrée.

⇒ Après des échanges par mail dès le 21 septembre, les membres à l'unanimité, décident de garder les règles mises en place à la rentrée, et ce, malgré les décisions prises à la dernière délibération du 28 août 2018 :

- St pardon : Heure de garderie du matin 7h30/8h50 (payant de 7h30/8h45)  
Heure de garderie du soir 16h30/18h15 (payant de 17h/18h15)
- Bieujac : Heure de garderie du matin 7h30/8h35 (payant de 7h30/8h35)  
Heure de garderie du soir 16h15/18h15 (payant de 17h/18h15)

Il est également demandé à Claire de mettre en place une feuille d'émargement pour le matin et une autre pour le soir dans chaque école. Le personnel présent devra noter le nom des enfants présents à l'école avec l'heure d'arrivée pour le matin et l'heure de départ pour le soir, ce qui permettra à Claire de faire la facturation et répondra également à un sérieux problème de sécurité (savoir qui est présent à l'école à tout moment en cas de problème).

Il sera également rappelé au personnel qu'elles ne doivent pas entrer dans une relation d'argent (de facturation) avec les parents car le sujet n'entre pas dans leur fiche de poste.

Fin de la séance à 21h00